



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBÉRATION

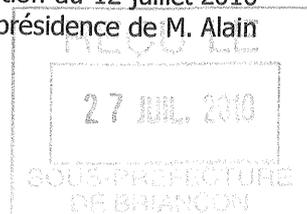
N° 2010-076 du 20 Juillet 2010

OBJET : Assainissement – convention de partenariat financier - Puy Saint Pierre – 2009

Rapporteur : M. le Président

Le 20 juillet 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 juillet 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 35
Nombre de pouvoir : 0
Nombre de votes : 35



M. Maurice DUFOUR est nommé secrétaire de séance

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Renée PETELET, M. Alain NICOLOSO, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Philippe SEZANNE, M. Thierry DUCURTIL, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Claude PLEINDOUX, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, Mme Corinne MEYER, M. Pierre LEROY, Mme Léa ROUX, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Bernard COLOMBAN.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par arrêté préfectoral n° 2010-27-10 du 27 janvier 2010 donnant compétence en matière d'assainissement

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5111-1 relatif à l'établissement de conventions entre collectivités territoriales,

Vu la délibération du 29 mars 2006 par laquelle le Conseil communautaire approuve la signature du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif avec la Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux (SEERC),

Vu la convention de partenariat de l'exercice 2008 signée entre la Communauté de Communes du Briançonnais, la Communes du Puy Saint Pierre et la SEERC,

Considérant la nécessité de fonder de nouvelles règles de partenariat financier avec la Commune de Puy Saint Pierre dont les eaux usées sont rejetées dans le collecteur intercommunal et traitées à la station d'épuration du Briançonnais,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 22 juin 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Développement Durable en date du 1^{er} juillet 2010,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve l'établissement d'une convention de partenariat avec la Commune de Puy Saint Pierre, dont le projet est joint en annexe, au titre de l'exercice 2009.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 26 JUIL. 2010

Date d'affichage : 27 JUIL. 2010